COMPTE RENDU
Séance du 2 février 2024.

L'an deux mil vingt-quatre le 2 février à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Pierre BIEUVILLE, Arnaud DUFOSSE, Frédéric JOUSSELIN et Thomas GUYOMARC H.
Absent excusé
Laurent GARDIN qui a donné un pouvoir à Thomas GUYOMARC H.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 29/01/2024

Objet : délibération subvention

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 300 euros à 4 L TROPHY ; comme il y a deux ans, deux jeunes de Boisset les Prévanches vont faire un rallye au Maroc pour apporter du matériel scolaire dans les écoles.

Cette écriture sera inscrite au budget 2024.

Objet : délibération rapport de la CLECT.

La date butoir de vote étant le 14 avril 2024, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Objet : délibération de pouvoir d'achat.

Suite au courrier du centre de gestion de l'Eure informant de la possibilité d'adopter la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, le conseil municipal décide d'approuver cette dernière, selon les norme du centre de gestion de l'Eure.

Questions diverses.

Un bulletin municipal « Boisset infos » va être édité courant mars.

La date d'approbation des comptes de gestion et compte administratif 2023 est fixée au 16 février à 19 heures.

Il a été décidé que les conseillers nettoient l'abreuvoir rue de Rosney le 16 mars.

La société Isobat Calorifuge va procéder à l'isolation d'un réseau hydraulique de chauffage et la rénovation d'éclairage extérieur à titre gratuit. Des devis ont été fournis par cette entreprise et présentés par le Maire aux conseillers municipaux ; ces derniers ont donné un avis favorable à Madame le Maire pour qu'elle les vise et les renvoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

